



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/228
S/1994/827
15 juillet 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Quarante-neuvième session

Points 22, 27, 34, 38, 39, 59, 64 c),
f) et j), 81, 91, 92 a) et c), 100,
102, 104 a) et b), 116 et 146 de la
liste préliminaire*

ASSISTANCE AU DÉMINAGE

COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
ET LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION
EN EUROPE

LA SITUATION DE LA DÉMOCRATIE ET DES DROITS
DE L'HOMME EN HAÏTI

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

TRAITÉ D'INTERDICTION COMPLÈTE DES ESSAIS

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET : NON-PROLIFÉRATION
DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET DE LEURS
VECTEURS SOUS TOUS SES ASPECTS

TRAFIC INTERNATIONAL D'ARMES

INTERDICTION DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES FISSILES
POUR LA FABRICATION D'ARMES ET AUTRES DISPOSITIFS
EXPLOSIFS NUCLÉAIRES

ÉTUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPÉRATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS

QUESTIONS DE POLITIQUE MACRO-ÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

INTERNATIONALE : COMMERCE ET DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR

LA POPULATION ET LE DÉVELOPPEMENT

PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE

CONTRÔLE INTERNATIONAL DES DROGUES

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : APPLICATION
DES INSTRUMENTS RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS

LES DIVERS MOYENS QUI S'OFFRENT DE MIEUX ASSURER

L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS DE L'HOMME ET DES

LIBERTÉS FONDAMENTALES

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES

DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

MESURES VISANT À ÉLIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

CONSEIL DE SÉCURITÉ

Quarante-neuvième année

* A/49/50/Rev.1.

Lettre datée du 12 juillet 1994, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Italie auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des documents publiés à l'issue du Sommet des sept grands pays industrialisés, tenu à Naples du 8 au 10 juillet 1994, à savoir la Déclaration finale (annexe I) et la Déclaration du Président (annexe II).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document officiel de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) F. Paolo FULCI

ANNEXE I

Déclaration finale du Sommet

Nous, chefs d'État et de gouvernement des sept pays les plus industrialisés et Président de la Commission européenne, nous sommes réunis à Naples, les 8 et 9 juillet 1994 pour notre vingtième réunion.

Notre rencontre s'est déroulée à un moment où l'économie mondiale connaît un profond changement. De nouvelles formes d'interdépendance ont des effets considérables sur la vie de nos concitoyens et conduisent à la mondialisation de nos économies.

Il y a 50 ans, à Bretton Woods, des dirigeants visionnaires mettaient en place des institutions qui ont donné à nos pays deux générations de liberté et de prospérité. Ils avaient fondé leurs efforts sur deux grands principes intangibles : la démocratie et la liberté des marchés.

À l'aube du XXI^e siècle, nous sommes conscients qu'il est de notre responsabilité de rénover et de revitaliser ces institutions et de relever le défi que constitue l'intégration des nouvelles économies de marché qui apparaissent dans le monde.

Afin d'assumer cette responsabilité, nous sommes convenus que l'année prochaine à Halifax, nous concentrerons nos réflexions sur deux questions : 1) comment pouvons-nous faire en sorte que l'économie mondiale du XXI^e siècle fournisse un développement durable, accompagné d'un niveau satisfaisant de prospérité et de bien-être de nos concitoyens et du monde? et 2) quels sont les changements institutionnels nécessaires pour faire face à ces défis et pour assurer à l'avenir la prospérité et la sécurité de nos peuples?

Emploi et croissance

Il y a un an, la reprise était absente ou hésitante dans nos économies. Aujourd'hui, des résultats encourageants apparaissent. La reprise est amorcée. De nouveaux emplois ont été créés et de plus en plus de gens retrouvent du travail. L'inflation est à présent à son plus bas niveau depuis 30 ans et les conditions sont réunies pour une croissance forte et durable et non inflationniste. Nous confirmons donc la stratégie de croissance dont nous étions convenus à Tokyo. Nous demandons à nos ministres des finances de coopérer étroitement pour garder le cap de la reprise, et nous leur avons demandé de renforcer le processus de surveillance multilatérale et de coordination des politiques économiques. Nous incitons nos autorités compétentes à intensifier leur coopération pour prendre en compte l'intégration croissante du marché mondial des capitaux.

Mais le chômage reste beaucoup trop élevé, avec plus de 24 millions de chômeurs dans nos pays. C'est un gâchis inacceptable. Il est particulièrement grave lorsque, comme c'est le cas dans nombre de pays, il touche principalement les jeunes et les chômeurs de longue durée.

Sur la base de la Conférence sur l'emploi de Détroit et de l'analyse de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), nous avons identifié les actions à mener :

Nous favoriserons la croissance et la stabilité de façon à ce que les entreprises et les individus puissent préparer en toute confiance leur avenir.

Nous profiterons de la reprise actuelle pour accélérer les réformes de manière à améliorer la capacité de nos économies à créer des emplois.

Ces éléments sont tous deux essentiels pour parvenir à une baisse durable du chômage.

Nous nous concentrerons en particulier sur les mesures structurelles suivantes :

a) Nous investirons plus dans les individus, en développant une meilleure formation initiale; en améliorant les compétences; en améliorant le passage de l'école au travail; en impliquant totalement les employeurs dans la formation, et comme il en a été convenu à Détroit, en encourageant chacun à apprendre tout au long de sa vie;

b) Nous réduirons les facteurs qui augmentent le coût de l'emploi ou en découragent la création, éliminerons l'excès de réglementation et ferons en sorte que les coûts indirects des embauches soient réduits lorsque cela est possible;

c) Nous poursuivrons des politiques actives qui aideront les chômeurs à rechercher de manière plus efficace un emploi et nous ferons en sorte que nos systèmes de protection sociale favorisent le travail;

d) Nous encouragerons et développerons l'innovation et la diffusion des nouvelles technologies, notamment le développement d'infrastructures d'information combinant ouverture, compétitivité et intégration à l'échelle du monde. Nous sommes convenus de réunir à Bruxelles nos ministres compétents pour traiter ce sujet;

e) Nous rechercherons toutes les occasions pour favoriser la création d'emplois dans les domaines où il existe de nouveaux besoins, par exemple la qualité de la vie et la protection de l'environnement;

f) Nous favoriserons la concurrence, en éliminant les réglementations inutiles et en supprimant les obstacles qui pénalisent les petites et moyennes entreprises.

Pour mettre en oeuvre ce programme, nous faisons appel à la participation active du monde des affaires et du monde du travail et nous demandons leur concours à nos citoyens.

Nous sommes déterminés à poursuivre résolument ce programme d'action et nous nous proposons d'évaluer les progrès faits dans la réalisation de nos objectifs : une croissance soutenue et la création d'un plus grand nombre d'emplois nouveaux et de meilleure qualité.

Commerce

L'ouverture des marchés stimule la croissance, crée des emplois et accroît la prospérité.

La signature des accords des négociations d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce sont des étapes importantes pour la libéralisation du commerce de l'après-guerre.

Nous sommes résolus à ratifier les Accords des négociations d'Uruguay et à créer l'Organisation mondiale du commerce d'ici le 1er janvier 1995 et appelons les autres pays à faire de même. Nous sommes déterminés à poursuivre sur notre lancée pour libéraliser les échanges. Nous appelons l'Organisation mondiale du commerce, le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE à coopérer dans leur propre domaine de responsabilité.

Nous encourageons les travaux en cours à l'OCDE pour étudier le lien entre les règles du commerce international et les politiques de la concurrence. Nous sommes favorables à la poursuite de l'élaboration de règles internationales en matière d'investissements afin de supprimer les obstacles aux investissements étrangers directs.

Dans le cadre des activités de la nouvelle Organisation mondiale du commerce, nous nous réjouissons des travaux sur les relations entre le commerce et l'environnement et nous appelons des efforts plus soutenus pour améliorer notre compréhension des nouveaux sujets à commencer par l'emploi et la clause sociale et leurs effets sur les politiques commerciales.

Lors de notre réunion, l'an prochain, nous examinerons les progrès accomplis sur ces différents sujets.

Environnement

L'environnement est une des grandes priorités de la coopération internationale. Les politiques menées dans ce domaine peuvent contribuer à améliorer la croissance, l'emploi et les niveaux de vie, notamment en favorisant les investissements dans certaines technologies, comme dans l'amélioration du rendement énergétique et dans l'assainissement des zones polluées.

Nous invitons les banques multilatérales de développement à continuer leurs efforts pour promouvoir la participation à l'échelon local et pour intégrer les facteurs environnementaux dans leurs programmes.

Nous soutenons les travaux de la Commission du développement durable qui évalue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du processus de Rio. Nous attendons l'application des conventions déjà conclues, notamment celles sur la

diversité biologique et le changement climatique. Nous oeuvrerons au succès des prochaines conférences sur ces sujets, à Nassau et à Berlin.

Nous accueillons avec satisfaction la restructuration et le réapprovisionnement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et nous soutenons le choix d'en faire le mécanisme financier permanent de ces deux conventions.

Nous nous réjouissons des conclusions récentes de la Convention sur la désertification et des résultats de la Conférence sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui complètent le cadre convenu à Rio.

Nous allons accélérer la mise en oeuvre des plans nationaux recommandés par la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques. Chacun de nous en fera rapport au sommet de l'année prochaine sur les progrès accomplis. Nous admettons aussi la nécessité d'élaborer des mesures pour le XXI^e siècle.

Pays en développement

Nous nous réjouissons des progrès économiques réalisés dans de nombreux pays en développement. Nous sommes toutefois préoccupés par la stagnation économique et la persistance de la pauvreté dans certains pays, notamment en Afrique. Une croissance rapide de la population ayant aggravé la situation dans de nombreux pays, nous soulignons l'importance d'un résultat positif de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui doit se tenir au Caire.

Nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour améliorer notre aide, ainsi que pour promouvoir le commerce et l'investissement dans les pays en développement.

Nous apprécions l'importance des flux de capitaux privés à destination de certains pays en développement et les efforts réalisés par beaucoup de ces pays, notamment en Amérique latine et en Asie, visant à accroître leurs échanges mutuels.

Nous appelons la Banque mondiale ainsi que les banques régionales de développement à accentuer leurs efforts pour augmenter les flux de capitaux privés vers le monde en développement tout en fournissant des ressources croissantes pour la santé, l'enseignement, la politique familiale et la protection de l'environnement.

Nous invitons le Club de Paris à poursuivre ses efforts afin d'améliorer le traitement de la dette des pays les plus pauvres et les plus endettés. Lorsque cela est nécessaire, nous prônons une réduction de l'encours de la dette et une augmentation de la concessionnalité pour les pays confrontés à des difficultés particulières.

Nous accueillons avec satisfaction le renouvellement de la Facilité d'ajustement structurel renforcée et les mesures qui sont à l'étude au FMI pour augmenter le soutien aux pays en développement et faire en sorte que tous les

membres se voient allouer des droits de tirages spéciaux. En outre, nous sommes convenus d'explorer des voies nouvelles pour mobiliser de manière plus efficace les ressources existantes des institutions financières internationales pour répondre aux besoins spéciaux des pays traversant de graves difficultés économiques et politiques et des pays les plus pauvres et les plus endettés.

Au Moyen-Orient, le développement économique est essentiel pour soutenir le processus de paix. En conséquence, avec d'autres, nous apportons une aide financière et technique à l'Autorité palestinienne et nous oeuvrons en faveur de la coopération et du développement dans la région. Nous demandons la fin du boycott arabe d'Israël.

Nous accueillons avec une grande satisfaction la transition de l'Afrique du Sud vers une véritable démocratie. Cela créera de nouvelles possibilités pour le commerce et les investissements. Nous continuerons d'apporter notre aide pour contribuer à la consolidation du développement économique et social notamment en direction des plus pauvres. Le peuple de l'Afrique du Sud, mais aussi ses voisins, ont beaucoup à gagner à une politique économique saine qui permette d'exploiter ses potentialités. Nous rendons hommage aux pays de la zone franc pour les mesures d'ajustement prises après la récente dévaluation. Nous saluons le prompt soutien de la communauté internationale.

Sûreté nucléaire

Nous nous réjouissons des progrès réalisés dans le programme de sûreté nucléaire, adopté lors des sommets de Munich et de Tokyo, destinés aux pays de l'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique.

Un cadre efficace pour une action coordonnée est désormais en place. La Banque mondiale, travaillant avec d'autres institutions financières, notamment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque européenne d'investissement, ainsi qu'avec l'Agence internationale de l'énergie, aide certains pays à élaborer des stratégies énergétiques à long terme. À plus court terme, dans le domaine de la sûreté, des améliorations sont en cours. Il faut faire davantage et mener à bien des actions à plus long terme. Les institutions financières internationales sont invitées à utiliser pleinement leurs possibilités de prêt à cet effet, conformément à leur mandat.

Nous confirmons notre engagement sur les initiatives internationales déjà lancées pour favoriser la fermeture rapide des réacteurs à haut risque. La fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl est d'une extrême urgence.

C'est pourquoi nous proposons au Gouvernement ukrainien un plan d'action pour la fermeture de Tchernobyl. Ce plan implique que des mesures soient prises par les autorités ukrainiennes et que la communauté internationale apporte sa contribution financière.

La fermeture de Tchernobyl ira de pair avec l'achèvement rapide de trois nouveaux réacteurs aux normes de sécurité adéquates, avec une réforme d'ensemble du secteur énergétique, incluant une amélioration de la conservation de l'énergie et l'utilisation d'autres sources d'énergie.

Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction la contribution de l'Union européenne. À titre de mesure supplémentaire, nous sommes prêts à fournir pour le programme ukrainien un montant initial pouvant aller jusqu'à 200 millions de dollars sous forme de dons, comprenant un abondement du Fonds de sûreté nucléaire à cet effet. En outre, les institutions financières internationales doivent intervenir par des prêts.

Nous appelons d'autres donateurs et les institutions financières internationales à se joindre à nous pour soutenir ce plan d'action. Nous ferons le point régulièrement ensemble sur ce sujet.

Ukraine

Nous souhaitons une Ukraine stable et indépendante.

Nous accueillons avec satisfaction la déclaration trilatérale, la ratification par l'Ukraine du Traité START I et les mesures prises pour éliminer les armes nucléaires. Nous invitons expressément l'Ukraine à accéder au Traité sur la non-prolifération en tant qu'État non nucléaire.

Mais nous sommes vivement préoccupés par la situation économique. Une réforme véritable est la seule manière d'améliorer l'économie. Nous incitons le Gouvernement ukrainien à déterminer et mettre en oeuvre rapidement les mesures de stabilisation et les réformes structurelles, notamment la libération des prix et la privatisation. Cela fournira la base nécessaire à des prêts du FMI et à des prêts substantiels de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Nous nous engageons à soutenir les efforts de réforme avec une aide technique et financière substantielle et en facilitant l'accès des produits ukrainiens à nos marchés.

En renouvelant son engagement à procéder à une réforme d'ensemble dans le sens du marché, l'Ukraine pourrait obtenir un financement international de plus de 4 milliards de dollars pour une période de deux ans à compter du début de véritables réformes.

Nous appuyons la proposition d'une conférence sur le partenariat pour la transformation économique de l'Ukraine qui se tiendra au Canada avant notre prochaine réunion.

Fédération de Russie

Nous reconnaissons la dimension historique du processus de réforme dans la Fédération de Russie. Nous trouvons encourageants l'engagement des dirigeants russes sur la voie de la réforme politique aussi bien qu'économique, et les progrès déjà réalisés.

La démarche que nous avons approuvée à Tokyo l'année dernière produit des résultats satisfaisants. Nous nous réjouissons de l'accord passé avec le FMI sur un programme économique et des accords de prêts récemment conclus avec la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Nous encourageons la Fédération de Russie à travailler avec

les institutions financières internationales pour stabiliser son économie, consolider le processus de réforme et réduire les difficultés sociales.

Les augmentations des plafonds de prêt du FMI, l'allocation de droits de tirages spéciaux à ses nouveaux membres et l'accélération des prêts de la Banque mondiale, qui sont envisagés aujourd'hui, renforceront notablement la capacité de soutien aux efforts de la Fédération de Russie. Le large rééchelonnement, récemment conclu, de la dette de la Russie en 1994 y contribuera également.

Nous continuons d'attendre du Groupe de soutien du G7 à Moscou qu'il contribue à supprimer les obstacles pratiques à la mise en oeuvre de notre action.

La mobilisation de l'épargne intérieure à des fins productives et la capacité d'attirer les capitaux privés étrangers seront déterminantes pour le succès des réformes dans la Fédération de Russie. C'est pourquoi nous invitons ce pays à améliorer le cadre juridique et institutionnel applicable aux investissements privés et au commerce extérieur. Pour notre part, nous continuerons d'oeuvrer avec la Fédération de Russie à son adhésion au GATT, afin de renforcer son intégration dans l'économie mondiale et de continuer d'améliorer l'accès des produits russes à nos marchés.

Nous continuerons d'encourager les réformes dans la Fédération de Russie.

Autres pays en transition

Nous nous réjouissons des progrès accomplis et nous réaffirmons notre soutien à l'effort de réforme des pays en transition.

Nous encourageons notamment la transformation politique et économique des pays de l'Europe centrale et orientale et leur intégration à l'économie de marché.

Coopération en matière de crime transnational et de blanchiment de l'argent

Nous sommes vivement préoccupés par le développement du crime transnational organisé, notamment du blanchiment de l'argent, et par l'utilisation de procédés illicites pour prendre le contrôle d'entreprises légales. Il s'agit là d'un problème mondial, les pays en transition étant de plus en plus visés par les organisations criminelles. Nous sommes résolus à renforcer la coopération internationale pour faire face à cette situation.

Nous accueillons avec satisfaction la tenue à Naples en octobre prochain de la Conférence ministérielle mondiale sur le crime transnational organisé.

En ce qui concerne le blanchiment de l'argent, nous reconnaissons les progrès réalisés par le Groupe d'action financière internationale, que nous avons établi en 1989, et nous réaffirmons notre soutien à la poursuite de ses travaux pour les cinq années à venir. Pour atteindre notre objectif, nous affirmons d'un commun accord que les membres du Groupe d'action financière internationale et d'autres pays ayant des centres financiers importants doivent

mettre en oeuvre des contre-mesures. Pour réussir totalement, il faut que tous les gouvernements adoptent des mesures efficaces pour empêcher le blanchiment des produits du trafic des stupéfiants et autres délits graves ou autres infractions portant sur des sommes importantes.

Nous appelons les autres pays à adopter la législation adéquate là où c'est nécessaire.

Prochain sommet

Cette année nous avons éprouvé les avantages d'une procédure moins formelle pour notre sommet, comme nous l'avions décidé à Tokyo l'an dernier. À Naples, nous avons pu avoir un échange de vues plus libre et un meilleur climat de dialogue.

L'année prochaine, nous souhaitons que le sommet soit encore plus informel.

Nous avons accepté l'invitation du Premier Ministre canadien à nous réunir à Halifax en 1995.

ANNEXE II

Déclaration du Président

La pleine participation du Président de la Fédération de Russie à nos discussions politiques rehausse la signification de notre rencontre. Ce partenariat, conséquence des réformes qui ont eu lieu en Russie, réaffirme notre volonté de traiter ensemble les problèmes contemporains d'une manière constructive et responsable.

Nous croyons fermement que les parties au conflit en Bosnie devraient accepter le plan qui leur a été présenté le 6 juillet à Genève. Nous les pressons de le faire avant le 19 juillet. Si cette occasion n'est pas saisie, il existe un risque sérieux que les combats reprennent à plus large échelle. Les parties devraient s'abstenir de toute action militaire.

Nous ferons en sorte que les mesures annoncées aux parties en cas d'acceptation ou de refus du plan soient mises en oeuvre.

Nous soutenons le plan d'action mis en oeuvre par les Nations Unies pour la reconstruction de Sarajevo et nous accueillons avec satisfaction la signature, le 5 juillet, par l'Union européenne et les parties concernées, du Mémoire d'entente relatif à l'administration de Mostar par l'Union européenne.

En ce qui concerne les zones protégées par les Nations Unies en Croatie, nous lançons un appel pressant au respect du cessez-le-feu, à la reprise des discussions et la reconnaissance mutuelle des frontières existantes.

Après le décès de Kim II Sung, nous devons continuer à rechercher une solution aux problèmes causés par la décision de la République populaire démocratique de Corée de se retirer de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous demandons instamment à ce pays de continuer le dialogue avec la République de Corée et la communauté internationale, et notamment de poursuivre les négociations avec les États-Unis et de participer au sommet prévu avec la Corée du Sud. Nous pressons la Corée du Nord d'assurer une transparence totale de son programme nucléaire par un respect complet et inconditionnel de ses obligations dans le domaine de la non-prolifération et d'éliminer, une fois pour toutes, les suspicions entourant ses activités nucléaires. Nous soutenons les efforts qui ont repris pour régler par le dialogue la question nucléaire nord-coréenne et nous soulignons l'intérêt qui s'attache à ce que la République populaire permette à l'AIEA de continuer à exercer ses garanties et maintienne le gel de son programme nucléaire, notamment en évitant le retraitement du combustible utilisé ou la rechange de ses réacteurs nucléaires.

Nous avons accueilli avec satisfaction la Déclaration de principes israélo-palestinienne et la signature de l'accord concernant Gaza et Jéricho, en tant que première étape de sa mise en oeuvre. Nous reconnaissons la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre de l'assistance et de créer les conditions d'une réelle amélioration des conditions de vie. Des progrès sur les autres volets bilatéraux et dans les négociations multilatérales sont maintenant indispensables pour parvenir à un règlement durable et d'ensemble du conflit israélo-arabe et à un processus plus large de paix et de coopération dans

/...

l'ensemble du Moyen-Orient et de la région méditerranéenne. Nous appelons la Ligue des États arabes à mettre fin au boycott d'Israël. Nous soutenons les efforts de reconstruction d'un Liban prospère et indépendant.

Nous réitérons notre détermination à assurer la mise en oeuvre pleine et entière de chacune des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'Iraq et à la Libye jusqu'à leur plein respect et nous rappelons qu'une telle mise en oeuvre devrait conduire à réexaminer les sanctions.

Nous invitons le Gouvernement de la République islamique d'Iran à participer de manière constructive aux efforts internationaux pour la paix et la stabilité et à modifier son comportement contraire à ces objectifs, entre autres en ce qui concerne le terrorisme.

Nous soutenons la décision du Gouvernement de l'Algérie d'aller de l'avant dans la voie des réformes économiques, qui doit être poursuivie avec décision, tout en invitant instamment les dirigeants algériens à poursuivre un dialogue politique avec toutes les composantes de la société algérienne qui récusent la violence et le terrorisme. Nous condamnons le récent massacre des marins italiens et des autres victimes et nous présentons nos condoléances à leurs familles.

Nous invitons le Gouvernement de la République du Yémen à résoudre ses divergences politiques à l'intérieur du pays par le dialogue et par des voies pacifiques, et à s'assurer que les problèmes humanitaires, notamment à Aden et ses alentours, sont traités. Les obligations internationales, notamment en ce qui concerne la souveraineté et l'intégrité territoriale, devraient être respectées.

En réponse au récent appel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, nous avons consacré une attention particulière à la situation du continent africain. Nous saluons l'oeuvre accomplie par le peuple d'Afrique du Sud, qui a mis un terme à l'apartheid par des voies constitutionnelles, et nous nous engageons à assister le nouveau Gouvernement dans ses efforts pour construire une démocratie stable et prospère. Nous sommes également douloureusement conscients de la tragédie humanitaire affectant de nombreux pays africains et nous ferons de notre mieux pour les aider. Nous sommes, en particulier, consternés par la situation au Rwanda et nous demandons le déploiement rapide de la MINUAR II afin que la louable action humanitaire qui a été lancée par la France puisse se poursuivre sans interruption. Nous lançons un appel pressant à l'instauration d'un cessez-le-feu durable conduisant à un règlement politique et à un effort humanitaire accru urgent. Nous soutenons les efforts pour mettre en oeuvre le règlement en Angola.

Nous exigeons que le commandement militaire à Haïti applique entièrement les résolutions des Nations Unies et permette le rétablissement de la démocratie et le retour du Gouvernement démocratiquement élu du Président Aristide. Nous invitons tous les États à exercer des pressions sur le régime de facto ainsi qu'à mettre en oeuvre toutes les mesures renforcées des Nations Unies concernant Haïti.

La prolifération des armes de destruction massive et des missiles constitue l'une des plus sérieuses menaces à la paix et à la sécurité internationales. Nous appelons tous les États qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à y adhérer en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous affirmons notre soutien sans équivoque à la prorogation en 1995 de ce traité pour une période illimitée. Nous soulignons l'importance de la poursuite de la réduction des armes nucléaires et nous confirmons notre engagement à mettre au point des traités universels, vérifiables, d'interdiction complète des essais nucléaires et d'interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires. Nous réaffirmons notre engagement pour favoriser l'entrée en vigueur la plus rapide possible de la Convention d'interdiction des armes chimiques et nous nous réjouissons de la tenue de la Conférence spéciale des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous réaffirmons notre volonté que soit pleinement mis en oeuvre le Registre des armes classiques établi par les Nations Unies. Nous sommes d'accord pour coopérer pour prévenir la contrebande nucléaire. Nous donnons priorité au traitement du problème des mines terrestres antipersonnel, aux efforts destinés à contrôler leur usage, à arrêter leur exportation et à aider à leur élimination dans l'ensemble du monde. Nous travaillerons ensemble et avec d'autres à des contrôles effectifs à l'exportation afin d'assurer que le commerce des armements et des matériels sensibles à double usage soit conduit de manière responsable. Nous encourageons les efforts de non-prolifération au Moyen-Orient et en Asie du Sud.

Les Nations Unies ont un rôle central dans le domaine de la diplomatie préventive, ainsi que dans celui du maintien de la paix, de l'imposition de la paix et de la consolidation de la paix à l'issue des conflits. Il est essentiel que toutes ces opérations soient dûment mandatées, planifiées, organisées et financées de manière efficace pour répondre aux attentes mises en elles. Tous les membres des Nations Unies ont des responsabilités claires à cet égard et doivent s'en acquitter. Les arriérés de paiement doivent être éliminés et les contributions payées rapidement et intégralement tandis qu'un barème plus équitable des contributions devrait refléter l'évolution de l'économie mondiale et de la composition des Nations Unies. La réforme des Nations Unies doit se poursuivre afin de garantir efficacité, meilleure gestion, meilleur rendement.

Les organisations régionales peuvent apporter une contribution significative dans le domaine de la diplomatie préventive et du maintien de la paix, en pleine conformité avec la Charte des Nations Unies et les textes pertinents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Nous soulignons l'importance du consentement de toutes les parties dans les opérations de maintien de la paix et réitérons la nécessité de respecter en toutes circonstances la souveraineté et l'intégrité territoriale. Nous mettons également l'accent sur le fait qu'un mandat des Nations Unies est nécessaire quand les forces de maintien de la paix peuvent être confrontées à la nécessité de faire usage de la force au-delà des exigences de l'autodéfense.

Le sommet de la CSCE à Budapest en décembre devrait constituer une étape importante dans le processus de renforcement du rôle et des moyens de la CSCE.

Nous soutenons la conclusion du Pacte de stabilité visant au développement de bonnes relations en Europe.

Dans la zone Asie/Pacifique, nous accueillons avec satisfaction l'engagement d'un dialogue régional sur les questions de sécurité, notamment au sein du forum régional de l'ANASE.

Nous soutenons l'amélioration des procédures et des mécanismes de contrôle international prévus pour la promotion et la protection des droits de l'homme partout dans le monde, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités nationales, et nous nous engageons à soutenir la fonction nouvellement créée de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme. Nous sommes déterminés à renforcer les efforts pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, le nationalisme agressif, l'antisémitisme et les autres formes d'intolérance.

La communauté internationale devrait se doter de moyens plus efficaces pour répondre d'une manière rapide aux problèmes humanitaires urgents dans l'ensemble du monde. Nous chercherons à améliorer nos capacités grâce aux moyens de l'ONU et d'autres mécanismes appropriés, afin de répondre à ces besoins.

Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes, particulièrement quand il est soutenu par les États, et sommes résolus à coopérer pour le combattre fermement. Nous invitons tous les pays impliqués à renforcer à leur soutien au terrorisme, y compris au soutien financier, et à prendre des mesures efficaces pour interdire l'usage de leur territoire aux organisations terroristes.

Nous soulignons que le crime organisé et le trafic des drogues sont une menace pour la vie politique, économique et sociale et nous invitons à une coopération internationale renforcée. Nous sommes convenus de ce que la Conférence mondiale au niveau ministériel qui se tiendra à Naples en octobre à l'initiative du Gouvernement italien sera une occasion très importante pour faire progresser cette coopération.

Cette réunion nous a également donné l'occasion d'un échange de vues sur le processus de réformes en Fédération de Russie, tâche historique que le Président et le Gouvernement russes continuent de faire progresser avec le soutien confirmé de la communauté internationale. Le Président Eltsine a présenté les vues de la Russie sur des sujets économiques et de sécurité globaux. Nous avons l'intention de coopérer sur des questions telles que le crime international, le blanchiment d'argent, la sûreté nucléaire ainsi que d'autres problèmes.

Dans l'attente du sommet d'Halifax, nous continuerons de coopérer étroitement pour améliorer les conditions de paix et de sécurité dans le monde.
